

Procès-verbal de la troisième assemblée régulière de l'année 2011, tenue le 23 février 2011 au Centre des loisirs Saint-Sacrement situé au 1360, boulevard de l'Entente.

Résolution CA-11-12

Bassin Louise

Concernant l'avenir du bassin Louise à Québec

CONSIDÉRANT QUE les conseils de quartiers de l'arrondissement de La Cité-Limoilou ont tous adopté des résolutions formelles demandant aux élus municipaux de tenir un vaste débat public concernant l'avenir de la tête du bassin Louise ;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions n'ont connu jusqu'à maintenant aucun écho ;

CONSIDÉRANT QUE les présidents¹ des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou ont délibéré de l'enjeu du bassin Louise lors d'une réunion tenue le 25 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale elle-même « souhaite redéfinir tout l'aménagement urbain du bassin Louise en collaboration avec le Port » (Le Soleil, 9 décembre 2010) ;

CONSIDÉRANT QUE Québec est une ville fluviale, maritime et portuaire et qu'il importe que la population puisse s'exprimer sur l'avenir souhaitable du bassin Louise, ce plan d'eau étant stratégiquement situé au centre-ville ;

CONSIDÉRANT QUE le bien commun exige que l'avenir de cette ressource publique fasse l'objet d'un débat où la population aura accès à toute l'information disponible de manière à pouvoir ensuite être en mesure de donner son avis ;

CONSIDÉRANT QU'un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau du bassin Louise intérieur est nécessaire afin qu'un réaménagement

¹ La forme masculine est employée sans préjudice et uniquement pour alléger la formulation.

éventuel vise le plus grand bien pour le plus grand nombre de personnes pour le plus longtemps possible ;

CONSIDÉRANT QUE la population n'a jamais eu l'occasion de donner son avis quant à l'aménagement souhaitable du bassin Louise pour le 21^e siècle ;

CONSIDÉRANT QUE seul le recours à un processus de consultation hautement ouvert peut inscrire définitivement la planification du bassin Louise et de ses abords dans la direction souhaitée par la majorité ;

CONSIDÉRANT QUE les rivages urbains de Montréal et de Toronto ont fait l'objet de ce type de consultations approfondies et que dans chaque cas, les résultats obtenus ont dépassé de beaucoup les espérances que l'on entretenait au début.

La forme masculine est employée sans préjudice et uniquement pour alléger la formulation.

IL EST RÉSOLU

Qu'en vertu de leurs pouvoirs de consultation et d'initiative, les conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou procèdent eux-mêmes à une vaste consultation publique dans le cadre d'un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau du bassin Louise ;

Que les conseils de quartier résolvent d'organiser un débat public approfondi comportant trois étapes distinctes:

1) Dans un premier temps, que toute l'information existante relative au bassin Louise, notamment culturelle et historique, sera mise à la disposition du public. Une ample recherche documentaire sera nécessaire à cette étape de même que des moyens de diffusion adéquats (ex : site internet, réseaux sociaux, salle de consultation documentaire, rencontres, débats et colloques, expositions de photos, cartes et plans, etc.).

2) Dans un deuxième temps, que l'avis de la population et des associations sur les principes d'aménagement, c'est-à-dire la vocation première et fondamentale du site, sera sollicité. Un Rapport d'étape synthétisera les opinions exprimées et rendra compte des opinions des uns et des autres. Ce document fera l'objet d'une ample diffusion auprès des intéressés ainsi que de la population en général et posera les fondements de l'étape suivante.

3) En troisième lieu, que diverses propositions d'aménagement conformes à la vocation fondamentale de ce plan d'eau public seront également sollicités, afin de donner corps aux propositions faites lors de la consultation préalable. Cette dernière phase sera suivie d'un Rapport final destiné aux élu(e)s de l'arrondissement La Cité-Limoilou.

L'ensemble de l'exercice, d'une durée approximative d'une année, devra s'effectuer préalablement à toute décision des autorités quant à des scénarios ponctuels ou à des propositions à la pièce de réaménagement du bassin ou de ses rives.

Demande d'appui et de consultation

Unanimentement, les présidents des conseils de quartier de l'arrondissement La Cité- Limoilou demandent aux élu(e)s de l'arrondissement :

1. d'appuyer la démarche de consultation élargie qu'ils ont résolu d'entreprendre concernant l'avenir du bassin Louise
2. de leur octroyer un mandat officiel à cet effet
3. et de leur attribuer les moyens nécessaires à la réalisation de cette démarche

Ce geste permettrait aux conseils de quartier d'oeuvrer de concert avec les différents services concernés de la Ville ou auprès de divers paliers de Gouvernement, afin de colliger la documentation nécessaire, de s'enquérir de la disponibilité d'aides ponctuelles, de s'adresser à diverses instances subventionnaires pour réunir les fonds nécessaires et généralement d'assurer une collaboration constante entre l'Arrondissement et le Groupe de travail des conseils de quartier qui sera éventuellement mis sur pied spécifiquement pour coordonner ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

PRÉSENCES :

M. Jacques Alméras Président
M. Roger Boileau Vice-président
Mme Marie-Josée Saint-Germain Trésorière
M. Martin Dumas Administrateur
Mme Danièle Grondines Administratrice
M. Marc Julien Administrateur
M. Yvon Bussièrès Conseiller municipal

IL Y A QUORUM

ABSENCES

Mme Marie-Ève Fortier Administratrice
Mme Sylvie Turcotte Secrétaire
M. Jean-Christian Roy Administrateur

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Ginette Bergevin, Conseillère en consultations publiques à la Ville de Québec.
En plus des personnes nommées ci-dessus, 45 citoyens et citoyennes assistent à cette assemblée.

RECOMMANDATION

Zonage du bassin Louise – M. Léonce Naud dépose et présente un document portant sur certains enjeux concernant le zonage actuel du bassin Louise. Sa demande est à l'effet que le conseil de quartier entérine la résolution suivante :

RÉSOLUTION 01-CA-01

Sur proposition de Roger Boileau, appuyée par Sylvie Turcotte, il est résolu unanimement que le Conseil de quartier de Saint-Sacrement :

- Demande aux élu(e)s que dans le cadre de l'harmonisation en cours des règlements d'urbanisme, le zonage en tête du bassin redevienne un espace vert tel que la Ville s'y est engagée lors de l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 1992 et tel que le stipule le PDAD adopté en séance du conseil municipal le 20 juin 2005 (annexe 1);
- Demande aux élu(e)s d'organiser un vaste débat public comportant trois étapes distinctes :
 - 1) La première mettra à la disposition de la population toute l'information relative au bassin Louise, notamment historique, sociale, économique et culturelle;
 - 2) La deuxième verra à consulter la population sur les principes d'aménagement fondamentaux, c'est-à-dire la vocation souhaitable de ce plan d'eau au 21^e siècle;
 - 3) La troisième recevra des suggestions concrètes d'aménagement. Tout l'exercice devra s'effectuer préalablement à toute décision des autorités quant à des scénarios ou des propositions quelconques de réaménagement de ce plan d'eau public.
- Fasse parvenir ces demandes aux conseils d'arrondissement de La Cité et de Limoilou ainsi qu'aux conseils de quartier du Vieux-Québec, de Saint-Jean-Baptiste, de Montcalm, de Saint-Sauveur, de Saint-Roch, du Vieux-Limoilou et de Lairet.

Une période de questions et d'échanges suit entre M. Naud et les administrateurs du conseil de quartier, qui remercient M. Naud de sa présentation.

ADOPTÉE LE 14 JANVIER 2009